

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 2

Vorwort: Situation en Suisse après les élections au Conseil National
Autor: Ney, Marcel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Avant propos	
Situation en Suisse après les élections au Conseil National	2
Ces dames au Conseil National	3
Entretien à bâtons rompus avec le Président de la Confédération	6
Les Sports en Suisse	8
Communications officielles	9
Conditions d'admission au Service diplomatique	10
Service Suisse des Ondes courtes	11
Nouvelles locales	12
Nouvelles du Secrétariat des Suisses de l'Étranger	17
La Suisse au fil des jours	18
Eglises romanes en Suisse	20

Chers lecteurs,
Chers abonnés,

Nous avons le plaisir de vous présenter un nouveau numéro spécial du MESSAGER SUISSE, et nous espérons qu'il sera à votre goût. Le Département Politique Fédéral, la Directrice du MESSAGER et le Secrétariat des Suisses de l'étranger se sont efforcés de réunir des textes qui vous donnent les dernières nouvelles officielles, les informations de votre Communauté suisse et des renseignements sur la vie politique, économique et culturelle en Suisse.

Situation en Suisse après les élections au Conseil National

Les dernières élections au Conseil National, dans tous les cantons, et au Conseil des Etats, dans 17 cantons, ont été, sous plus d'un aspect, un événement historique. Pour la première fois presque toutes nos concitoyennes ont pu prendre part à toutes les élections et ont même eu la possibilité de se faire élire. Ainsi le corps électoral a tout d'un coup plus que doublé. Ensuite plus de 1700 candidats ont sollicité, sur près de 150 listes différentes, la faveur d'être élus, ce que l'on n'avait jamais vu auparavant et un bon quart des conseillers et députés ne s'est pas représenté à la réélection. Enfin un certain malaise parmi quelques couches de la population, à l'encontre des partis traditionnels, a donné une chance supplémentaire à quelques nouveaux groupements d'opposition.

Tout cela laissait prévoir une campagne électorale intéressante. Mais en vérité elle a été plutôt modérée et le week-end des élections s'est passé aussi calmement que n'importe quel autre de l'année. La participation au scrutin a même été un peu inférieure à celle d'il y a quatre ans. Les résultats n'ont pas apporté de grands changements; le transfert des voix d'un parti à l'autre a gardé des proportions normales. Les quatre grands partis, d'où nous viennent par tradition les membres du Conseil fédéral, ont comme en 1971 déjà, connu une légère régression, ceci au profit de «l'opposition». Il y a quatre ans ce furent surtout les indépendants qui en profitèrent, cette fois-ci les Républicains et l'Action Nationale qui en même temps réussirent à enlever quelques sièges aux Indépendants. Comme nous l'avons déjà dit, les deux nouveaux partis ont profité d'un certain malaise parmi les électeurs. Les grands

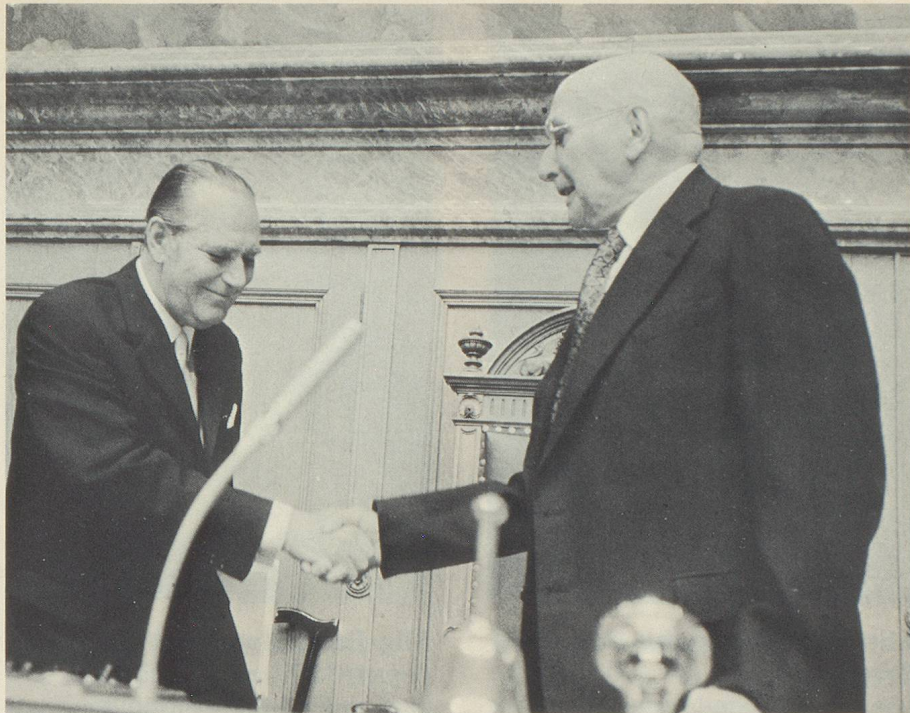
partis n'ont à leur sens, pas suffisamment défendu quelques idées chères à la population telles la sauvegarde du patrimoine suisse, la lutte contre la surpopulation étrangère, les mesures nécessaires à la protection de l'environnement, la mise à l'abri des citoyens contre la concentration croissante dans notre économie, et leur désir que les membres du Parlement n'occupent pas simultanément trop de hautes charges dans certaines branches de notre économie. De plus quelques citoyens ont l'impression que les responsables des grands partis sont trop souvent d'accord de se faire mutuellement des concessions, pour sauvegarder leurs intérêts personnels. Un exemple de ces tendances a été la nomination d'un candidat unique par le parti démocrate-chrétien, pour la succession de M. von Moos au Conseil Fédéral, qui a été approuvée, avant l'élection même, par les comités de tous les grands partis, de sorte que le Parlement s'est finalement trouvé à peu près devant un fait accompli, le jour des élections.

Quelques quotidiens et la presse de plusieurs pays étrangers ont considéré l'arrivée des deux nouveaux partis, uniquement sous l'angle d'une tendance accrue en Suisse contre la main-d'œuvre étrangère. Cette tendance n'est qu'accessoire et les moments que nous venons de citer ont certainement contribué davantage encore au vote en faveur des Républicains et de l'Action Nationale et à la nomination de plusieurs conseillers qui étaient sur leurs listes et dont on n'avait auparavant pratiquement pas entendu parler. Mais il n'y a pas lieu de dramatiser l'affaire. Les nouveaux partis, si leur existence ne s'avère pas justifiée, disparaîtront lors des prochaines élections. Il est de la

compétence des partis traditionnels de les éliminer, en défendant les intérêts légitimes des citoyens. Ceci est également valable pour les nouveaux élus. Il faut faire ses preuves si l'on veut être réélu dans quatre ans. Chaque année quelques membres du Parlement, qui se présentent à la réélection n'obtiennent plus les voix nécessaires, ce qui a été le cas cette fois aussi. Lors des élections au Conseil des Etats un fait assez étonnant s'est produit dans plusieurs cantons: il a fallu un second tour de scrutin, même pour des candidats bien connus et auxquels toutes les chances avaient d'emblée été données. Ceci démontre que les électeurs et électrices sont plus sceptiques et n'acceptent plus aussi facilement qu'auparavant les solutions offertes.

L'élection d'une douzaine de femmes au Parlement est un fait remarquable et réjouissant et nous y consacrons par la suite un chapitre spécial.

Les femmes et leurs collègues masculins sont placés devant des tâches, et des décisions très importantes. Ils ont à régler l'en-



Félicitations du Doyen du Conseil national, Prof. E. von Waldkirch au nouveau Président du Conseil, Dr. W. von Tobel (RBD, Zurich).

semble complexe des questions de l'environnement, à mener à bien la révision de grandes parties de notre Code civil, notamment le droit de la famille; notre situation vis-à-vis de l'intégration économi-

que européenne, le problème du logement, pour n'en nommer que quelques-unes. Ces tâches sont en grande partie très indiquées pour les femmes et leur point de vue sera précieux. Marcel Ney

Les Chambres fédérales au féminin

Les résultats des dernières élections au Parlement nous ont apporté 11 représentantes du sexe dit faible au Conseil national et une députée au Conseil des Etats.

Ce résultat est très satisfaisant pour les femmes suisses car, avec une participation de 11 sièges sur 200 au Conseil national, la Suisse dépasse du premier coup bien d'autres Etats qui, pourtant, ont connu le droit de vote et l'éligibilité des femmes bien avant nous. Comme nous avons déjà présenté dans le numéro spécial de février 1971 du «Messenger» M^{me} Lise Girardin, depuis la session de décembre membre du Conseil des Etats, nous nous limiterons cette



fois-ci aux nouvelles conseillères nationales, dont voici les photographies et un bref aperçu des activités.

Josi J. Meier, Lucerne

née en 1926, de Lucerne
parti démocrate-chrétien
avocate, notaire
membre du Grand Conseil
membre du Comité du parti démocrate-chrétien du canton de Lucerne
membre du Comité de la Fédération suisse des avocats, ainsi que de la Fédération lucernoise des avocats